

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL  
D'ÉLECTRIFICATION  
ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

—

## Extrait du registre des délibérations du Bureau syndical

Réunion du vendredi 19 mars 2021

Date de convocation : 9 mars 2021	Nombre de membres { présents : 14 absents : 6
Nombre de membres en exercice : 20	
Date d'affichage : 31 mars 2021	

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 14  
Voix CONTRE : 0  
Abstentions : 6 } — Décision n° B2021-12

### OBJET : Publication dans l'Agenda des maires de Charente-Maritime 2022

L'an DEUX MIL VINGT-ET-UN, le DIX-NEUF du mois de MARS, vendredi à 9 heures 30, les membres du Bureau du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au Complexe Saintes Vegas, sous la présidence de Monsieur François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 9 mars 2021.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. François BRODZIAK, Président, MM. Jean-Luc FOURRÉ, Denis ROUYER et Daniel BOURSIER, Vice-présidents, MM. Christophe BERTAUD, Sylvain LESPINASSE, Mmes Mariette ADOLPHE, Marcelle LYONNET, MM. Daniel PATTEDOIE, Patrick ORGERON, Jacky PROUTEAU, Christian LUCAZEAU, Jean-Paul GOUSSARD, Franck PETITFILS,  
formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIT EXCUSÉS : MM. Christophe CABRI et Thierry LESAUVAGE, Mme Lydie DEMENÉ et M. Jean-Marie PETIT

ÉTAIENT ABSENTS : MM. Julien DURESSAY et Bernard LEPIE



M. le Président explique que, pour la dix-huitième année, l'Association des maires de Charente-Maritime (AMF17) va éditer un agenda couvrant la prochaine année civile, adressé notamment aux maires des communes du département. Pour l'agenda 2022, l'AMF17 propose au SDEER de disposer d'un encart d'une demi-page destiné à sa promotion et à accroître sa visibilité. Cette prestation est facturée 892 euros HT (en hausse de... 17 euros par rapport à l'agenda 2021).

Le SDEER a toujours accueilli favorablement cette proposition.

M. le Président propose au Bureau de se prononcer sur la réponse du SDEER pour l'agenda 2022.



LE BUREAU SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

- 1 - Accepte la proposition qui lui a été présentée ;
- 2 - Mandate M. le Président ou M. le 2<sup>ème</sup> Vice-président pour signer tout document à cet effet.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.*

*Pour copie certifiée conforme,  
Le Président,  
François BRODZIAK*